

[Text]

This northern framework points the way to the development of the north in a sound and sustainable manner. Such development will, I believe, be further enhanced through increased knowledge that will be provided by the Canadian Polar Commission.

Two extensive studies commissioned by the Department of Indian Affairs and Northern Development, *Canada and Polar Science* in 1985 and *The Shield of Achilles* in 1987, both recommended the creation of a commission. But the need for this commission does not simply respond to DIAND's point of view. Over the years there has been widespread support for a polar commission that includes territorial governments, aboriginal groups, private enterprise, research institutes, and universities.

The creation of this commission is an initiative that fulfils an important role in Canada and ultimately among circumpolar nations. The polar commission will promote and disseminate knowledge in and about the polar regions, not only in this country but wherever northern issues are a concern.

The thrust of this commission's activities is to monitor research and information about polar regions in a national and international capacity. The commission will also foster and promote the development of such knowledge through co-operation with private and public, national and international organizations, institutions and associations. To this end, it is imperative that professionals and practitioners be kept informed about the extent and nature of polar science by way of a sophisticated national and international information network.

The Canadian Polar Commission will lead to the development of a comprehensive Canadian polar information system. This system will assist the commission in the furtherance of its purpose. This system will be built upon and linked to currently existing government, academic, and industrial scientific data, information and biographic systems in Canada, and it will be compatible with international polar-related information systems.

Moreover, increased access to polar knowledge will, in accordance with Canada's foreign policy, enhance Canada's international profile as a circumpolar nation by fostering international co-operation and by increasing international attention to Canada's polar regions by addressing such issues as resource development, legal or jurisdictional questions, security concerns, and global environment problems, including the greenhouse effect, the ozone layer, and water and airborne contaminants.

[Translation]

Ce cadre pour le Nord ouvre la voie de façon positive et durable au développement de cette région du pays. Or, ce développement sera facilité, je crois, par les connaissances accrues qui pourront être obtenues par le truchement de la Commission canadienne des affaires polaires.

Dans deux études approfondies demandées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—*Le Canada et la science polaire*, publiée en 1985 et *Le Bouclier d'Achille*, publiée en 1987—on recommandait la création d'une commission. Toutefois, l'idée de cette commission ne vient pas seulement du MAINC. Au fil des années, un grand nombre de personnes ont appuyé l'idée de la création d'une commission des affaires polaires, à laquelle siègeraient des représentants des gouvernements territoriaux, des groupes autochtones, de l'entreprises privées, des instituts de recherche et des universités.

Cette commission jouera un rôle important au Canada et, aussi par la suite, au sein des nations circumpolaires. La Commission des affaires polaires permettra de promouvoir et diffuser des connaissances sur les régions polaires, non seulement dans notre pays mais partout où on s'intéresse aux questions touchant le Nord.

Cette commission a pour objectif de suivre l'évolution de la recherche et de l'information concernant les régions polaires, dans une optique nationale et internationale. Elle servira aussi à favoriser et promouvoir le développement de ces connaissances par une collaboration avec les organismes, les associations et les établissements privés et publics, au niveaux national et international. À cette fin, il est essentiel de tenir les professionnels et les personnes travaillant dans le domaine au courant de l'étendue et de la nature de la science polaire au moyen d'un réseau perfectionné d'information national et international.

La Commission canadienne des affaires polaires permettra l'élaboration d'un système canadien complet d'information sur les affaires polaires. Celui-ci l'aidera dans la mise en oeuvre de son objectif. Ce système sera fondé sur des données, des informations et des systèmes scientifiques existants aux niveaux gouvernemental, universitaire et industriel, et relié à ceux-ci; il sera en outre compatible avec les systèmes d'information internationaux traitant des affaires polaires.

De plus, le fait de disposer d'un meilleur accès aux connaissances polaires, contribuera à accroître le profil international du Canada comme nation circumpolaire, en favorisant la collaboration internationale et en attirant davantage l'attention internationale sur les régions polaires canadiennes, comme le prône la politique étrangère du pays. On sera ainsi mieux en mesure de s'occuper des questions de mise en valeur des ressources, des questions juridiques ou de compétence, des problèmes de sécurité et des questions globales touchant l'environnement, comme l'effet de serre, la couche d'ozone et les contaminants transportés par l'eau et par l'air.